

Règlements généraux

WWW.DAMENTERRE.QC.CA

La lecture des règlements généraux ci-dessous est fortement recommandée.

LIMITE DE RESPONSABILITÉ

La personne dont le nom est inscrit sur la réservation est responsable de tout bris ou perte de matériel, d'équipement, de mobilier ou de fourniture survenu pendant le séjour. Elle devient par le fait même responsable du comportement des personnes qui l'accompagnent pendant la durée du séjour. Le déplacement des équipements vers d'autres unités ou à l'extérieur est interdit. Tout objet qui serait manquant ou endommagé par action négligente du client lui sera facturé au prix du remplacement.

Le locataire est responsable de la propreté de l'unité et doit la laisser dans un état respectable à son départ. Il est interdit de se servir de la literie pour laver les voitures, les vélos ou tous autres articles qui pourraient les tacher. Des frais d'entretien ménager supplémentaires peuvent s'appliquer si, au départ des locataires, l'unité est laissée dans un état jugé inacceptable. Le Centre de villégiature Dam-en-Terre n'est pas responsable des accidents qui peuvent survenir dans les unités d'hébergement. Il se réserve le droit de refuser l'entrée ou d'interrompre le séjour de clients qui exercent ou encouragent des actes troublants à l'ordre public.

Le Centre de villégiature Dam-en-Terre agit à titre d'agent de location pour les clients et n'accepte aucune responsabilité pour toutes interruptions temporaires d'électricité, téléphone, eau, câble, internet, ou tout ce qui pourrait être considéré comme « hors de contrôle » ni des vols, accidents ou maladies survenus pendant leur séjour. C'est pourquoi nous nous réservons le droit de transférer les invités dans une unité équivalente ou supérieure, si l'unité réservée n'est plus disponible. Ce transfert peut être effectué sans préavis.

Règlements généraux

WWW.DAMENTERRE.QC.CA

OBJETS PERDUS

Le Centre de villégiature Dam-en-Terre n'est pas responsable de l'argent, des bijoux, ni des autres valeurs laissées dans les unités d'hébergement. Tout objet personnel qui a été oublié par le client sera gardé pendant 60 jours. Passé ce sursis, l'entreprise aura le droit de disposer de ces éléments.

ANIMAUX

Les animaux sont INTERDITS dans les unités d'hébergement sauf exception les chiens guide ou d'assistance. En cas de non-respect de cette politique, des frais supplémentaires seront facturés au dossier afin de procéder à la désinfection de l'unité.

TABAC

Toutes nos unités d'hébergement sont non-fumeurs. Une pénalité de 150,00 \$ + les frais de nettoyage de l'unité seront facturés au dossier si vous contrevenez à cette politique. Il est interdit de fumer dans un rayon de 9 mètres de toute porte et de toute fenêtre qui s'ouvre.

STATIONNEMENT

Chaque unité louée possède UN espace de stationnement réservé. Tout autre véhicule automobile supplémentaire devra être stationné dans les aires de stationnement pour visiteurs. Pour leur part, les remorques devront être obligatoirement stationnées dans l'enclot à remorques près de l'usine de filtration. De plus, l'utilisation d'une motocyclette, d'un vélomoteur et d'un véhicule tout terrain n'est autorisée qu'aux endroits définis et aménagés pour la circulation de ces types d'équipement.

General rules

WWW.DAMENTERRE.QC.CA

We strongly recommend that you read the general rules below.

LIMITATION OF LIABILITY

The client who made the booking shall be held responsible for any damage to or loss of material, equipment, and furniture during their stay. The client is also liable for the behaviour of their additional guests during their stay. Moving equipment to another unit is strictly prohibited. The client will be charged the full replacement cost for any missing or damaged object resulting from carelessness.

The client is responsible for maintaining tidiness within the unit and shall leave it in a respectable state upon check out. The use of bedding to wash your car, bicycle, or any other object which may stain the linens is strictly prohibited. Additional charges may apply if, upon checkout, the client leaves the unit in an unacceptable condition. Centre de villégiature Dam-en-Terre is not liable for any injury that may take place in the rooms. It reserves the right to refuse entry or interrupt the client's stay for inappropriate conduct or behaviour that is disruptive to other guests.

Centre de villégiature Dam-en-Terre acts as an intermediary rental agent for its clients and is not liable for any temporary disruptions to electricity, telephone, water, cable, or internet services, or anything else considered "unexpected", including theft, injury, or illness during a client's stay. Consequently, we reserve the right to transfer guests to an equivalent unit or offer them an upgrade when the unit booked is no longer available. Transfers may take place without prior notice.

General rules

WWW.DAMENTERRE.QC.CA

LOST ITEMS

Centre de villégiature Dam-en-Terre shall not be held responsible for money, jewellery, or any other valuable left in a unit. All personal items left behind shall be kept for 60 days. Following this grace period, we reserve the right to dispose of them.

PETS

Pets are PROHIBITED in the rooms with the exception of guide or service dogs. If the client fails to comply with this policy, the credit card on file will be charged to disinfect the unit.

SMOKING

All rooms are non-smoking. We will charge a \$150.00 fine + cleaning costs to the credit card on file if the client fails to comply with this policy. Smoking is prohibited within a 9-metre radius from any door or window that opens

PARKING

ONE parking space is included with every unit rental. Additional vehicles must park in the visitor parking. Trailers must park in the designated trailer parking area near the filtration plant. Motorcycles, motorized bicycles, and ATVs may be used in designated areas only.